

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 16.09.2024 Version: 7.5 Date d'édition: 16.09.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation: Potassium hydroxyde AnalaR NORMAPUR®

 Produit n°:
 26668

 n°CAS:
 1310-58-3

 Numéro d'identification UE:
 019-002-00-8

Numéro d'enregistrement EU REACH: 01-2119487136-33-XXXX Autres désignations: Potasse caustique

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Réactif chimique à usage général

En respectant les conditions décrites dans l'annexe de cette fiche de

données de sécurité.

Usages déconseillés: Le produit, tel quel ou en tant que composant d'un mélange, n'est pas

destiné à être utilisé par les consommateurs (tel que défini par le règlement

REACH).

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

France

VWR International SAS

Rue Immeuble Estréo, 1-3 rue d'Aurion
Code postal/Ville 93114 Rosny-sous-Bois cedex, France

Téléphone +33 (0) 1 45 14 85 00

Téléfax

E-mail (personne compétente) SDS@avantorsciences.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone + 33 (0)1 45 42 59 59 (centres anti-poison et de toxicovigilance, 24 heures

sur 24 et 7 jours sur 7)





RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes et catégories de danger	Mentions de danger
Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1	H290
Toxicité aiguë, Catégorie 4, par voie orale	H302
Corrosion cutanée, Catégorie 1A	H314

2.2 Éléments d'étiquetage

2.2.1 Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger	
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence	
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du
	visage.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P308+P310	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3 Autres dangers

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Ce produit ne contient pas de substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Nom de la substance: Potassium hydroxyde





Formule des molécules: KOH

Poids moléculaire: 56,11 g/mol n°CAS: 1310-58-3

Numéro d'enregistrement EU REACH: 01-2119487136-33-XXXX

N°CE: 215-181-3

ATE, Facteur LCS et/ou facteur M: Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 5 %

Skin Corr. 1B; H314: $2 \% \le C < 5 \%$ Skin Irrit. 2; H315: $0.5 \% \le C < 2 \%$ Eye Irrit. 2; H319: $0.5 \% \le C < 2 \%$

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales

EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne rien lui faire ingurgiter. Changer les vêtements souillés ou imprégnés. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Transporter la victime à l'air libre, la garder au chaud et au repos. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à la respiration artificielle.

En cas de contact avec la peau

Après un contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

Après un contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau courante en maintenant les paupières écartées pendant 10 à 15 minutes. Consulter un ophtamologiste. Protéger l'oeil non blessé. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, rincer abondamment la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente) et appeler immédiatement le médecin. NE PAS faire vomir. Ne rien donner à boire ou à manger.

Protection individuelle du secouriste

Premiers secours: veillez à votre protection personnelle!

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune donnée disponible





RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Le produit même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

Aucune restriction

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits de pyrolyse, toxique

5.3 Conseils aux pompiers

NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs.

Equipement spécial de protection en cas d'incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection chimique.

Ne pas évacuer l'eau d'extinction dans les canalisations publiques ni dans les plans d'eau.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

Utiliser un jet d'eau pour refroidir les contenants exposés au feu et pour protéger le personnel.

En cas d'incendie: évacuer la zone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas évacuer dans les canalisations ni dans les eaux de surface.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ne jamais remettre de la matière déversée dans les récipients d'origine en vue d'un recyclage. Nettoyer soigneusement les surfaces et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement. Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Éliminer immédiatement les quantités renversées.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter de:

Inhalation.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Utiliser une hotte aspirante (laboratoire).

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système de ventilation locale.

Si une ventilation locale n'est pas possible ou insuffisante, installer un équipement technique assurant une ventilation suffisante de l'ensemble de la zone de travail.

Protéger de l'humidité.





Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Fournir une douche oculaire et marquer clairement leur emplacement

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée: 15°C – 25°C ou 30°C selon les conditions climatiques.

Classe de stockage: 8B

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Matériel inadéquat pour récipients/installations: Aluminium Zinc

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation spécifique prévue à l'exception de celles mentionnées à la section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ingrédient (Désignation)	Source	Pays	paramètre	Valeur limite	Remarque
Potassium hydroxyde	DNEL	EU	Travailleur, Inhalation, long terme, local	1 mg/m³	Overall assessment factor (AF): 1
Potassium hydroxyde	Décret n° 2020-1546	FR	VLEP CT	2 mg/m³	

Procédures de contrôle recommandées:

Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail. Guide pour l'application et l'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques)

Norme européenne EN 482 (Exposition sur le lieu de travail. Procédures de détermination de la concentration d'agents chimiques - Exigences de performance de base)

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection individuelle. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système de ventilation locale.

8.2.2 Protection individuelle

Porter un vêtement de protection approprié. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des vêtements de protection appropriés avec un marquage CE, incluant un numéro de contrôle à quatre chiffres.

Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés normes DIN/EN EN 166

Recommandation: VWR 111-0432

Protection de la peau

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants appropriés avec un marquage CE, incluant un numéro de contrôle à quatre chiffres. Modèles de gants recommandés normes DIN/EN EN ISO 374 Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.





En cas d'un bref contact avec la peau

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)

Epaisseur du matériau des gants: 0,12 mm

Temps de pénétration: > 480 min

Modèles de gants recommandés: VWR 112-0998

Lors de contact fréquents avec les mains

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)

Epaisseur du matériau des gants: 0,38 mm
Temps de pénétration: > 480 min

Modèles de gants recommandés: VWR 112-3717 / 112-1381

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire individuelle. Nécessaire lorsque des poussières sont générées. Génération/dégagement de poussière

Appareil de protection respiratoire approprié: Demi-masque filtrant (NF EN 149)

Recommandation: VWR 111-0451

Matériau approprié: P3

Recommandation: VWR 111-0244

Indications diverses

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Fournir une douche oculaire et marquer clairement leur emplacement

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement aucune donnée disponible





RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: solide
Couleur: blanc
Odeur: sans odeur

Données de sécurité

pH: 14 (50 g/l; H2O; 20 °C)

Point de fusion/point de congélation: 360 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 1320 °C (1013 hPa)
Point d'éclair: aucune donnée disponible

Inflammabilité: Non applicable

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Limite inférieure d'explosivité: aucune donnée disponible Limite supérieure d'explosivité: aucune donnée disponible

Pression de vapeur: 1 mmHg (719 °C)

Densité de vapeur relative: aucune donnée disponible

Densité et/ou densité relative

Densité: 2,04 g/cm³ (20 °C)

Solubilité(s)

Solubilité dans l'eau: soluble (20 °C)

Coefficient de partage: n-octanol/eau: aucune donnée disponible Température d'auto-inflammabilité: aucune donnée disponible

Température de décomposition: Non applicable

Viscosité

Viscosité, cinématique: aucune donnée disponible Viscosité, dynamique: aucune donnée disponible

Caractéristiques des particules: pas de nanoforme

9.2 Autres informations

Taux d'évaporation: aucune donnée disponible Propriétés explosives: aucune donnée disponible

Propriétés comburantes: Non applicable

Densité apparente:
Indice de réfraction:
Constante de dissociation:
Tension de surface:
Constante de Henry:

aucune donnée disponible
aucune donnée disponible
aucune donnée disponible
aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

aucune donnée disponible





10.2 Stabilité chimique

La production est chimiquement stable dans des conditions ambiantes standard (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec:

Acide fort.

10.4 Conditions à éviter

Évitez les températures élevées ou la lumière directe du soleil.

Protéger de l'humidité.

10.5 Matières incompatibles:

Matériel inadéquat pour récipients/installations:

Métal.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets aigus

Toxicité orale aiguë:

LD50: > 273 mg/kg - Rat - (RTECS)

Toxicité dermique aiguë:

aucune donnée disponible

Toxicité inhalatrice aiguë:

aucune donnée disponible

Effet irritant et caustique:

Irritation primaire de la peau:

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Irritation des yeux:

Provoque des lésions oculaires graves.

Irritation des voix respiratoires:

Non applicable





Sensibilisation respiratoire ou cutanée

En cas de contact avec la peau: non sensibilisant

En cas d'inhalation: non sensibilisant

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non applicable

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non applicable

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancérogénicité

Aucune indication quant à la cancérogénicité pour l'homme.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune indication relative à la mutagènité des gamètes sur l'homme disponible.

Toxicité pour la reproduction

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

Danger par aspiration

Non applicable

Autres effets nocifs

aucune donnée disponible

Indications diverses

aucune donnée disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons:

aucune donnée disponible

Toxicité pour la daphnia:

aucune donnée disponible

Toxicité pour les algues:

aucune donnée disponible

Toxicité bactérielle:

aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

aucune donnée disponible





12.3 Potentiel de bioaccumulation

coefficient de partage: n-octanol/eau: aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol:

aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbateur endocrinien vis-à-vis de l'environnement.

12.7 Autres effets néfastes

aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit

Eliminer en observant les réglementations administratives. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Code des déchets produit: 060204

Élimination appropriée / Emballage

Eliminer en observant les réglementations administratives. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Indications diverses

Législation européenne sur la gestion des déchets

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Législation nationale sur la gestion des déchets

Décret n° 2016-811 du 17 juin 2016 relatif au plan régional de prévention et de gestion des déchets

Ordonnance n° 2010-1579 du 17 décembre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des déchets (Art. L541-1 à L541-50)

Décret n° 2011-828 du 11 juillet 2011 portant diverses dispositions relatives à la prévention et à la gestion des déchets (Art. D.541-1 et suivants)

Décision n° 2014/955/UE du 18 décembre 2014





RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification: 1813

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: HYDROXYDE DE POTASSIUM SOLIDE

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:
Code de classification:
Étiquette de danger:
Groupe d'emballage:
Dangers pour l'environnement:
Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Danger n° (code Kemler): 80 code de restriction en tunnel: E

(Passage interdit dans les tunnels pour la catégorie E.)

Transport maritime (IMDG)

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification: 1813

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: POTASSIUM HYDROXIDE, SOLID

14.3 Classe(s) de danger pour le transport: 8

Code de classification:

Étiquette de danger: 8

14.4 Groupe d'emballage: II

14.5 Dangers pour l'environnement: Non
Polluant marin: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Groupe de ségrégation: 18
Numéro EmS F-A S-B

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux négligeable instruments de l'OMI

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification: 1813

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: POTASSIUM HYDROXIDE, SOLID

14.3 Classe(s) de danger pour le transport: 8

Code de classification:

Étiquette de danger: 8
14.4 Groupe d'emballage: II

14.5 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:





RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

- Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission
- Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006
- Règlement (UE) 2020/878 de la Commission modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

Directives nationales

aucune donnée disponible

Information sur les législations nationales :

Code de la sécurité sociale Art. L 461-6, Art. D.461-1, annexe A, n° 601

Maladies Professionnelles Tableau(x) applicable(s) n°

- non applicable

Classe risque aquatique: aucune donnée disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance.





RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

INRS - L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles

LTV - Valeur limite

STV - Valeur courte durée

VLE - Valeur limite d'exposition

VLEP CT - Valeur limite d'exposition courte terme

VLEP8h - Valeur limite d'exposition 8 heures

VME - Valeur moyenne d'exposition

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygiensts

ADR - European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road

AGS - Committee on Hazardous Substances (Ausschuss für Gefahrstoffe)

CLP - Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures

DFG - German Research Foundation (Deutsche Forschungsgemeinschaft)

DNEL - Derived No Effect Level

Gestis - Information system on hazardous substances of the German Social Accident Insurance (Gefahrstoffinformationssystem der Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung)

IATA-DGR - International Air Transport Association-Dangerous Goods Regulations

ICAO-TI - International Civil Aviation Organization-Technical Instructions

IMDG - International Maritime Code for Dangerous Goods

KOSHA - Korea Occupational Safety and Health Agency

NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health

OSHA - Occupational Safety & Health Administration

PBT - Persistent, Bioaccumulative and Toxic

PNEC - Predicted No Effect Concentration

RID - Regulation concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail

SVHC - Substances of Very High Concern

vPvB - very Persistent, very Bioaccumulative

Indications de stage professionnel: Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Références littéraires et sources importantes des données

Cette fiche de données de sécurité a été préparée sur la base des informations disponibles au public telles que les informations TOXNET, le dossier de la substance de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), les articles des instituts internationaux de recherche sur le cancer (monographies du CIRC), les données du programme national de toxicologie des États-Unis, l'agence américaine pour les substances toxiques et les maladies. Control (ATSDR), site internet PubChem et FDS de nos fabricants de matières premières.

Informations complémentaires

Indications de changement Mise en œuvre : règlement de la Commission (UE) 2020/878 et révision du scénario d'exposition

Si vous avez besoin d'une explication du changement, contactez le fournisseur (SDS@avantorsciences.com).





Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.





Scénario d'exposition

Table des matières

Article	Aperçu des scénarios d'exposition	Catégorie de produits [PC]	Secteurs d'utilisation [SU]	Catégories de processus [PROC]	Catégories d'articles [AC]	Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]
1	Utilisation industrielle: Utilisation de produit intermédiaire			PROC1 PROC2 PROC3 PROC4 PROC8a PROC8b		ERC6a
2	Usage professionnel: Utilisation en tant que réactif de laboratoire			PROC15 PROC19		ERC8b
3	Utilisation industrielle: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs			PROC1 PROC2 PROC3 PROC4		ERC6b
4	Utilisation industrielle: Utilisation en tant que réactif de laboratoire			PROC15		ERC4





1. Court titre du scénario d'exposition: ES 1: Utilisation industrielle: Utilisation de produit intermédiaire

PROC1: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes
PROC2: Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC3: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
PROC4: Production chimique où il y a possibilité d'exposition
PROC8a: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées
PROC8b: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées
EDGC 111/11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11
ERC6a: Utilisation d'un intermédiaire
<u> </u>

1.1. ES 1: Utilisation industrielle: Utilisation de produit intermédiaire

Scénario contribuant Environnement

ERC6a: Utilisation d'un intermédiaire

Scénario contribuant Salarié

PROC1: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes

PROC2: Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4: Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC8a: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées





1.2. Conditions d'utilisation qui ont un effet sur l'exposition

1.2.1. Scénario d'exposition contribuant à prendre en compte pour maitriser l'exposition de l'environnement.: ERC6a

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation/(ou de la durée d'utilisation)

Quantité quotidienne par site: / Montant annuel par site: /

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Traitement préliminaire des eaux usées par neutralisation

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées

Avant l'envoi vers les stations d'épuration le produit a normalement besoin d'être neutralisé.

Conditions et mesures pour le traitement des déchets (déchets/résidus de produit compris)

Aucune information disponible.

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Aucune information disponible.

1.2.2. Scénario favorable à prendre en compte pour maitriser l'exposition des travailleurs:

Propriétés du produit

État physique: solide

Comprend desconcentrations jusqu'à: 100%

Quantité utilisée (ou contenue dans les produits), fréquence et durée d'utilisation/exposition

Comprend l'application jusqu'à: Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures

Fréquence d'usage: aucune donnée disponible

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Manipuler une substance en système fermé. Automatisez l'activité dans la mesure du possible. Veiller à ce que les transferts de produit s'effectuent sous confinement ou sous ventilation avec extraction d'air. Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure). L'aération naturelle est obtenue par les portes, fenêtres etc. L'aération contrôlée signifie apport et évacuation d'air au moyen d'un aérateur actif.

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Utiliser une protection oculaire adaptée. Porter un vêtement de protection approprié. Les produits KOH avec une concentration > 2% sont corrosifs, donc la protection individuelle prescrite est obligatoire. Pour les produits dont la concentration en KOH est comprise entre 0,5% et 2%, l'équipement de protection individuelle prescrit est une bonne pratique.

Autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Scénario contribuant Salarié	Exigences spécifiques ou réglementations de la manipulation.
Production ou raffinerie de	Évitez les éclaboussures. Transport par conduits fermés.
produits chimiques en processus	





fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes (PROC1)	
Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC2)	Évitez les éclaboussures. Transport par conduits fermés.
Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3)	Évitez les éclaboussures. Transport par conduits fermés.
Production chimique où il y a possibilité d'exposition (PROC4)	Évitez les éclaboussures.
Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées (PROC8a)	Évitez les éclaboussures. Transport par conduits fermés.
Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées (PROC8b)	Évitez les éclaboussures. Transport par conduits fermés.

1.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

1.3.1. Environnement: ERC6a

Voie d'émission	Vitesse de libération	Méthode d'estimation de l'émission
Eau	/	Aucune information disponible.
Air	/	Aucune information disponible.
Terre	/	Aucune information disponible.

objectif de protection	Estimation de l'exposition	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
eau douce		<1
sédiment d'eau douce		<1





eau de mer	<1
sédiment marin	<1
Station d'épuration	<1
Sol agricole	<1
Population générale exposée par l'environnement - par inhalation	/
Population générale exposée par l'environnement - par voie orale	/

1.3.2. Employés Estimation de l'exposition: PROC1

Voie d'exposition	Estimation de l'exposition	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
Long terme – inhalation, effets systémiques	0,65 mg/m3	0,65
Aiguë – inhalation, effets systémiques		/
Long terme – inhalation, effets locaux		/
Aiguë – inhalation, effets locaux		/
Long terme – cutanée, effets systémiques		/
aigu-dermique, effets systémiques		/
Long terme – cutanée, effets locaux		/
œil, local		/
voies combinées, systémique, à long terme		
voies combinées, systémique, aigu	/	

1.3.3. Employés Estimation de l'exposition: PROC2

Voie d'exposition	Estimation de l'exposition	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
Long terme – inhalation, effets systémiques	0,65 mg/m3	0,65
Aiguë – inhalation, effets systémiques		/
Long terme – inhalation, effets locaux		/
Aiguë – inhalation, effets locaux		/
Long terme – cutanée, effets systémiques		/
aigu-dermique, effets systémiques		/
Long terme – cutanée, effets locaux		/





œil, local	/
voies combinées, systémique, à long terme	/
voies combinées, systémique, aigu	1

1.3.4. Employés Estimation de l'exposition: PROC3

Voie d'exposition	Estimation de l'exposition	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
Long terme – inhalation, effets systémiques	0,65 mg/m3	0,65
Aiguë – inhalation, effets systémiques		/
Long terme – inhalation, effets locaux		/
Aiguë – inhalation, effets locaux		/
Long terme – cutanée, effets systémiques		/
aigu-dermique, effets systémiques		/
Long terme – cutanée, effets locaux		/
œil, local		/
voies combinées, systémique, à long terme		/
voies combinées, systémique, aigu		/

1.3.5. Employés Estimation de l'exposition: PROC4

Voie d'exposition	Estimation de l'exposition	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
Long terme – inhalation, effets systémiques	0,65 mg/m3	0,65
Aiguë – inhalation, effets systémiques		/
Long terme – inhalation, effets locaux		/
Aiguë – inhalation, effets locaux		/
Long terme – cutanée, effets systémiques		/
aigu-dermique, effets systémiques		/
Long terme – cutanée, effets locaux		/
œil, local		/
voies combinées, systémique, à long terme		/
voies combinées, systémique, aigu		/





1.3.6. Employés Estimation de l'exposition: PROC8a

Voie d'exposition	Estimation de l'exposition	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
Long terme – inhalation, effets systémiques	0,65 mg/m3	0,65
Aiguë – inhalation, effets systémiques		/
Long terme – inhalation, effets locaux		/
Aiguë – inhalation, effets locaux		/
Long terme – cutanée, effets systémiques		/
aigu-dermique, effets systémiques		/
Long terme – cutanée, effets locaux		/
œil, local		/
voies combinées, systémique, à long terme		/
voies combinées, systémique, aigu		/

1.3.7. Employés Estimation de l'exposition: PROC8b

Voie d'exposition	Estimation de l'exposition	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
Long terme – inhalation, effets systémiques	0,65 mg/m3	0,65
Aiguë – inhalation, effets systémiques		/
Long terme – inhalation, effets locaux		/
Aiguë – inhalation, effets locaux		/
Long terme – cutanée, effets systémiques		/
aigu-dermique, effets systémiques		/
Long terme – cutanée, effets locaux		/
œil, local		/
voies combinées, systémique, à long terme		/
voies combinées, systémique, aigu		/





1.4. Lignes directrices pour l'utilisateur en aval pour déterminer s'il opère à l'intérieur des valeurs limites définies dans le SE

Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition:

ECHA link: https://echa.europa.eu/regulations/reach/downstream-users

https://echa.europa.eu/guidance-documents/guidance-on-information-requirements-and-chemical-safety-assessment

Les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

plus de détails sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle se trouvent dans SpERC-Factsheet.

http://www.cefic.org/Industry-support/Implementing-reach/Guidances-and-Tools1/

2. Court titre du scénario d'exposition: ES 2: Usage professionnel: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Secteur(s) d'utilisation	
Catégories de processus [PROC]	PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC19: Activités manuelles avec contact physique de la main
Catégorie de produits [PC]	
Catégories d'articles [AC]	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC8b: Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

2.1. ES 2: Usage professionnel: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Scénario contribuant Environnement

ERC8b: Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

Scénario contribuant Salarié

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire





PROC19: Activités manuelles avec contact physique de la main

2.2. Conditions d'utilisation qui ont un effet sur l'exposition

2.2.1. Scénario d'exposition contribuant à prendre en compte pour maitriser l'exposition de l'environnement.: ERC8b

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation/(ou de la durée d'utilisation)

Quantité quotidienne par site: /

Montant annuel par site: /

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Traitement préliminaire des eaux usées par neutralisation

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées

Avant l'envoi vers les stations d'épuration le produit a normalement besoin d'être neutralisé.

Conditions et mesures pour le traitement des déchets (déchets/résidus de produit compris)

Aucune information disponible.

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

2.2.2. Scénario favorable à prendre en compte pour maitriser l'exposition des travailleurs:

Propriétés du produit

État physique: solide

Comprend desconcentrations jusqu'à: 100%

Quantité utilisée (ou contenue dans les produits), fréquence et durée d'utilisation/exposition

Comprend l'application jusqu'à: Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures

Fréquence d'usage: aucune donnée disponible

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure). L'aération naturelle est obtenue par les portes, fenêtres etc. L'aération contrôlée signifie apport et évacuation d'air au moyen d'un aérateur actif.

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Utiliser une protection oculaire adaptée. Porter un vêtement de protection approprié. Les produits KOH avec une concentration> 2% sont corrosifs, donc la protection individuelle prescrite est obligatoire. Pour les produits dont la concentration en KOH est comprise entre 0,5% et 2%, l'équipement de protection individuelle prescrit est une bonne pratique.

Autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Informations complémentaires concernant les mesures spéciales de gestion des risques : voir chaque catégorie de processus (PROC).

Scénario contribuant Salarié	Exigences spécifiques ou réglementations de la manipulation.





Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)	Manipuler une substance en système fermé. Automatisez l'activité dans la mesure du possible. Transport par conduits fermés. Évitez les éclaboussures. Veiller à ce que les transferts de produit s'effectuent sous confinement ou sous ventilation avec extraction d'air.
Activités manuelles avec contact physique de la main (PROC19)	Fréquence d'utilisation: 15 minutes / événement Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure). L'aération naturelle est obtenue par les portes, fenêtres etc. L'aération contrôlée signifie apport et évacuation d'air au moyen d'un aérateur actif. Efficacité de la ventilation: 75%. Porter un respirateur conforme à la norme EN143 avec filtre de type P2 ou mieux.

2.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

2.3.1. Environnement: ERC8b

Voie d'émission	Vitesse de libération	Méthode d'estimation de l'émission
Eau	/	Aucune information disponible.
Air	/	Aucune information disponible.
Terre	/	Aucune information disponible.

objectif de protection	Estimation de l'exposition	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
eau douce		<1
sédiment d'eau douce		<1
eau de mer		<1
sédiment marin		<1
Station d'épuration		<1
Sol agricole		<1
Population générale exposée par l'environnement - par inhalation		<1
Population générale exposée par l'environnement - par voie orale		<1

2.3.2. Employés Estimation de l'exposition: PROC15

Voie d'exposition	Estimation de l'exposition	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
Long terme – inhalation, effets systémiques	0.1 mg/m3 (ECETOC TRA v3.0)	0.1
Aiguë – inhalation, effets systémiques	/	





Long terme – inhalation, effets locaux	1	
Aiguë – inhalation, effets locaux	1	
Long terme – cutanée, effets systémiques	/	
aigu-dermique, effets systémiques	/	
Long terme – cutanée, effets locaux	/	
œil, local	/	
voies combinées, systémique, à long terme	/	
voies combinées, systémique, aigu	/	

2.3.3. Employés Estimation de l'exposition: PROC19

Voie d'exposition	Estimation de l'exposition	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
Long terme – inhalation, effets systémiques	0,62 mg/m3 (ECETOC TRA v3.0)	0,62
Aiguë – inhalation, effets systémiques		1
Long terme – inhalation, effets locaux		/
Aiguë – inhalation, effets locaux		/
Long terme – cutanée, effets systémiques		/
aigu-dermique, effets systémiques		/
Long terme – cutanée, effets locaux		/
œil, local		/
voies combinées, systémique, à long terme		/
voies combinées, systémique, aigu		/

2.4. Lignes directrices pour l'utilisateur en aval pour déterminer s'il opère à l'intérieur des valeurs limites définies dans le SE

Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition:

ECHA link: https://echa.europa.eu/regulations/reach/downstream-users

https://echa.europa.eu/guidance-documents/guidance-on-information-requirements-and-chemical-safety-assessment





Les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

plus de détails sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle se trouvent dans SpERC-Factsheet.

http://www.cefic.org/Industry-support/Implementing-reach/Guidances-and-Tools1/

3. Court titre du scénario d'exposition: ES 3: Utilisation industrielle: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

Secteur(s) d'utilisation	
Catégories de processus [PROC]	PROC1: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes
	PROC2: Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
	PROC3: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes
	PROC4: Production chimique où il y a possibilité d'exposition
Catégorie de produits [PC]	
Catégories d'articles [AC]	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC6b: Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

3.1. ES 3: Utilisation industrielle: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

Scénario contribuant Environnement

ERC6b: Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

Scénario contribuant Salarié

PROC1: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes





PROC2: Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4: Production chimique où il y a possibilité d'exposition

3.2. Conditions d'utilisation qui ont un effet sur l'exposition

3.2.1. Scénario d'exposition contribuant à prendre en compte pour maitriser l'exposition de l'environnement.: ERC6b

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation/(ou de la durée d'utilisation)

Quantité quotidienne par site: /

Montant annuel par site: /

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Avant l'envoi vers les stations d'épuration le produit a normalement besoin d'être neutralisé.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées

Traitement préliminaire des eaux usées par neutralisation

Conditions et mesures pour le traitement des déchets (déchets/résidus de produit compris)

Aucune information disponible.

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Aucune information disponible.

3.2.2. Scénario favorable à prendre en compte pour maitriser l'exposition des travailleurs:

Propriétés du produit

État physique: solide

Comprend desconcentrations jusqu'à: 100%

Quantité utilisée (ou contenue dans les produits), fréquence et durée d'utilisation/exposition

Comprend l'application jusqu'à: Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures

Fréquence d'usage: aucune donnée disponible

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Manipuler une substance en système fermé. Automatisez l'activité dans la mesure du possible. Transport par conduits fermés. Évitez les éclaboussures. Veiller à ce que les transferts de produit s'effectuent sous confinement ou sous ventilation avec extraction d'air. Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure). L'aération naturelle est obtenue par les portes, fenêtres etc. L'aération contrôlée signifie apport et évacuation d'air au moyen d'un aérateur actif.

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Utiliser une protection oculaire adaptée. Porter un vêtement de protection approprié. Les produits KOH avec une concentration > 2% sont corrosifs, donc la protection individuelle prescrite est obligatoire. Pour les produits dont la concentration en KOH est comprise entre 0,5% et 2%, l'équipement de protection individuelle prescrit est une bonne pratique.





Autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Scénario contribuant Salarié	Exigences spécifiques ou réglementations de la manipulation.
Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes (PROC1)	Aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC2)	Aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3)	Aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
Production chimique où il y a possibilité d'exposition (PROC4)	Aucunes autres mesures spécifiques identifiées.

3.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

3.3.1. Environnement: ERC6b

Voie d'émission	Vitesse de libération	Méthode d'estimation de l'émission
Eau	/	Aucune information disponible.
Air	/	Aucune information disponible.
Terre	/	Aucune information disponible.

objectif de protection	Estimation de l'exposition	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
eau douce		<1
sédiment d'eau douce		<1
eau de mer		<1
sédiment marin		< 1





Station d'épuration	<1
Sol agricole	<1
Population générale exposée par l'environnement - par inhalation	<1
Population générale exposée par l'environnement - par voie orale	<1

3.3.2. Employés Estimation de l'exposition: PROC1

Voie d'exposition	Estimation de l'exposition	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
Long terme – inhalation, effets systémiques	0.65 mg/m3	0.65
Aiguë – inhalation, effets systémiques	/	
Long terme – inhalation, effets locaux	/	
Aiguë – inhalation, effets locaux	/	
Long terme – cutanée, effets systémiques	/	
aigu-dermique, effets systémiques	/	
Long terme – cutanée, effets locaux	/	
œil, local	/	
voies combinées, systémique, à long terme	/	
voies combinées, systémique, aigu	/	

3.3.3. Employés Estimation de l'exposition: PROC2

Voie d'exposition	Estimation de l'exposition	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
Long terme – inhalation, effets systémiques	0.65 mg/m3	0.65
Aiguë – inhalation, effets systémiques	/	
Long terme – inhalation, effets locaux	/	
Aiguë – inhalation, effets locaux	/	
Long terme – cutanée, effets systémiques	/	
aigu-dermique, effets systémiques	/	
Long terme – cutanée, effets locaux	/	
œil, local	/	
voies combinées, systémique, à long	/	





terme		
voies combinées, systémique, aigu	/	

3.3.4. Employés Estimation de l'exposition: PROC3

Voie d'exposition	Estimation de l'exposition	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
Long terme – inhalation, effets systémiques	0.65 mg/m3	0.65
Aiguë – inhalation, effets systémiques	/	
Long terme – inhalation, effets locaux	/	
Aiguë – inhalation, effets locaux	/	
Long terme – cutanée, effets systémiques	/	
aigu-dermique, effets systémiques	/	
Long terme – cutanée, effets locaux	/	
œil, local	/	
voies combinées, systémique, à long terme	/	
voies combinées, systémique, aigu	/	

3.3.5. Employés Estimation de l'exposition: PROC4

Voie d'exposition	Estimation de l'exposition	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
Long terme – inhalation, effets systémiques	0.65 mg/m3	0.65
Aiguë – inhalation, effets systémiques	/	
Long terme – inhalation, effets locaux	/	
Aiguë – inhalation, effets locaux	/	
Long terme – cutanée, effets systémiques	/	
aigu-dermique, effets systémiques	/	
Long terme – cutanée, effets locaux	/	
œil, local	/	
voies combinées, systémique, à long terme	/	
voies combinées, systémique, aigu	/	





3.4. Lignes directrices pour l'utilisateur en aval pour déterminer s'il opère à l'intérieur des valeurs limites définies dans le SE

Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition:

ECHA link: https://echa.europa.eu/regulations/reach/downstream-users

:

https://echa.europa.eu/guidance-documents/guidance-on-information-requirements-and-chemical-safety-assessment

Les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

plus de détails sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle se trouvent dans SpERC-Factsheet.

http://www.cefic.org/Industry-support/Implementing-reach/Guidances-and-Tools1/

4. Court titre du scénario d'exposition: ES 4: Utilisation industrielle: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Secteur(s) d'utilisation	
Catégories de processus [PROC]	PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégorie de produits [PC]	
Catégories d'articles [AC]	
Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]	ERC4: Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

4.1. ES 4: Utilisation industrielle: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Scénario contribuant Environnement

ERC4: Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

Scénario contribuant Salarié

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire





4.2. Conditions d'utilisation qui ont un effet sur l'exposition

4.2.1. Scénario d'exposition contribuant à prendre en compte pour maitriser l'exposition de l'environnement.: ERC4

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation/(ou de la durée d'utilisation)

Quantité quotidienne par site: / Montant annuel par site: /

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Avant l'envoi vers les stations d'épuration le produit a normalement besoin d'être neutralisé.

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées

Traitement préliminaire des eaux usées par neutralisation

Conditions et mesures pour le traitement des déchets (déchets/résidus de produit compris)

Aucune information disponible.

Autres conditions opératoires d'utilisation affectant l'exposition de l'environnement

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

4.2.2. Scénario favorable à prendre en compte pour maitriser l'exposition des travailleurs:

Propriétés du produit

État physique: solide

Comprend desconcentrations jusqu'à: 100%

Quantité utilisée (ou contenue dans les produits), fréquence et durée d'utilisation/exposition

Comprend l'application jusqu'à: Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures

Fréquence d'usage: aucune donnée disponible

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Manipuler une substance en système fermé. Automatisez l'activité dans la mesure du possible. Transport par conduits fermés. Évitez les éclaboussures. Veiller à ce que les transferts de produit s'effectuent sous confinement ou sous ventilation avec extraction d'air. Assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure). L'aération naturelle est obtenue par les portes, fenêtres etc. L'aération contrôlée signifie apport et évacuation d'air au moyen d'un aérateur actif.

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Utiliser une protection oculaire adaptée. Porter un vêtement de protection approprié. Les produits KOH avec une concentration > 2% sont corrosifs, donc la protection individuelle prescrite est obligatoire. Pour les produits dont la concentration en KOH est comprise entre 0,5% et 2%, l'équipement de protection individuelle prescrit est une bonne pratique.

Autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

Scenario contribuant salarie Exigences specifiques ou regiernemations de la manipulation.	Scénario contribuant Salarié	Exigences spécifiques ou réglementations de la manipulation.
---	------------------------------	--





Utilisation en tant que réactif de	Aucunes autres mesures spécifiques identifiées.
laboratoire (PROC15)	

4.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

4.3.1. Environnement: ERC4

Voie d'émission	Vitesse de libération	Méthode d'estimation de l'émission
Eau	/	Aucune information disponible.
Air	/	Aucune information disponible.
Terre	/	Aucune information disponible.

objectif de protection	Estimation de l'exposition	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
eau douce		<1
sédiment d'eau douce		<1
eau de mer		<1
sédiment marin		<1
Station d'épuration		<1
Sol agricole		<1
Population générale exposée par l'environnement - par inhalation		<1
Population générale exposée par l'environnement - par voie orale		<1

4.3.2. Employés Estimation de l'exposition: PROC15

Voie d'exposition	Estimation de l'exposition	Ratio de caractérisation des risques (RCR)
Long terme – inhalation, effets systémiques	0.1 mg/m3 (ECETOC TRA v3.0)	0.1
Aiguë – inhalation, effets systémiques	/	
Long terme – inhalation, effets locaux	/	
Aiguë – inhalation, effets locaux	1	
Long terme – cutanée, effets systémiques	/	
aigu-dermique, effets systémiques	/	
Long terme – cutanée, effets locaux	/	





œil, local	1	
voies combinées, systémique, à long terme	/	
voies combinées, systémique, aigu	1	

4.4. Lignes directrices pour l'utilisateur en aval pour déterminer s'il opère à l'intérieur des valeurs limites définies dans le SE

Lignes directrices pour la vérification de la conformité avec le scénario d'exposition:

ECHA link: https://echa.europa.eu/regulations/reach/downstream-users

https://echa.europa.eu/guidance-documents/guidance-on-information-requirements-and-chemical-safety-assessment

Les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

plus de détails sur la mise à l'échelle et les technologies de contrôle se trouvent dans SpERC-Factsheet.

http://www.cefic.org/Industry-support/Implementing-reach/Guidances-and-Tools1/

